



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2026-221

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2026-09-17-00009 - Arrêté n° 2026/09-36 du 17 septembre 2026
relatif à la publication par extrait de décisions pour le département
de la Haute-Loire (8 pages)

Page 3

Le Préfet

Lyon, le 17 septembre 2026

ARRÊTÉ n° 2026/09-36

RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2026/09-01 du 4 septembre 2026 portant subdélégation et délégation de signature à certains agents de la DRAAF concernant la compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
DEVIDAL Thibaut	CHAUDEYROLLES	15,99	CHAUDEYROLLES	04/07/2026
GAEC DES EMPEZES	RAURET	11,4093	RAURET, SAINT-HAON, LANDOS	04/07/2026
REYMOND Tom	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	1,2272 (surf pond : 18,40)	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	04/07/2026
MERLE Benoît	MAZEYRAT-D'ALLIER	7,9548	SAINT-ARCONS-D'ALLIER	05/07/2026
GAEC AGREE DES EPINES	LA CHAISE-DIEU	12,0218	CONNANGLES	05/07/2026
GAEC AGREE DES 2 LYS	SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	79,5617	SAINT-JULIEN-MOLHESABATE, DUNIERES, MONTREGARD	10/07/2026
GAEC DES CLOCHES	CHAZELLES (15)	84,5467	SAINT-CIRGUES	11/07/2026
TRIOLAIRE Cédric	SAINT-JULIEN-D'ANCE	3,5618	SAINT-JULIEN-D'ANCE	12/07/2026
BIELLE Pierre-Jean	SAINT-GEORGES-D'AURAC	11,50	CUBELLES	12/07/2026
GAEC DE LA ROCHELIERE	VILLENEUVE-D'ALLIER	136,6449	VILLENEUVE-D'ALLIER, VIEILLE-BRIOUDE, SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE	12/07/2026
BERT Clément	MONISTROL-SUR-LOIRE	10,8832	SAINTE-SIGOLENE, RAUCOULES, SAINT-PAL-DE-MONS	12/07/2026
TRIOLAIRE Cédric	SAINT-JULIEN-D'ANCE	9,5949	SAINT-JULIEN-D'ANCE, SAINT-GEORGES-LAGRICOL	14/07/2026

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
CHANAL Stéphane	LES VASTRES	6,8564	LES VASTRES	14/07/2026
SCEA ECURIE DE LA VIZADE	AGNAT	10,4598	SAINT-VERT, CHAMPAGNAC-LE-VIEUX	16/07/2026
COSTON David	SAUGUES	8,0695	SAUGUES	16/07/2026
GAEC DE LA BARTHE	LA BESSEYRE-SAINT-MARY	22,7164	LA BESSEYRE-SAINT-MARY	18/07/2026
GAEC AGREE ROBIN	LE BRIGNON	0,4295	LE BRIGNON	19/07/2026
GAEC DE CHANCELADE	BELLEVUE-LA-MONTAGNE	0,47	BELLEVUE-LA-MONTAGNE	19/07/2026
GAEC AGREE PERRIER	LA CHAPELLE-D'AUREC	64,4455	LA CHAPELLE-D'AUREC, MONISTROL-SUR-LOIRE	20/07/2026
MONTEIL Romain	LANTRAC	1,8240	LANTRAC, COUBON	22/07/2026
EARL DU MENIAL	VENTEUGES	7,0718	SAUGUES, GREZES	23/07/2026
GAEC DU BARRAGE	CUBELLES	38,0913	CUBELLES, CHARRAIX	24/07/2026
MANSOT Alexis	SIAUGUES-SAINTE-MARIE	53,7564	SAINT-ARCONS-D'ALLIER, COLLAT, SIAUGUES-SAINTE-MARIE, CHASSAGNES, BRIOUDE, SAINTE-MARGUERITE, SAINT-PREJET-ARMANDON	27/07/2026
ECHAUBARD Gilles	BLASSAC	1,5253	SAINT-AUSTREMOINE	27/07/2026
GAEC CLAIRE ET JEAN-YVES	SAINT-ROMAIN-LACHALM	2,8438	SAINT-ROMAIN-LACHALM	30/07/2026
GAEC ST CLEMENT	PRADELLES	1,3663	PRADELLES, LEPERON (07)	30/07/2026
GAEC DES CABARETS	CUSSAC-SUR-LOIRE	6,4415	COUBON, LE PUY-EN-VELAY	07/08/2026

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DU CROUSTET	VALS-PRES-LE-PUY	6,4334	VALS-PRES-LE-PUY, ESPALY-SAINT-MARCEL	07/08/2026
AUDRAS Mickaël	POLIGNAC	1,7103	POLIGNAC	09/08/2026
AOUST Thibault	SAINT-ARCONS-D'ALLIER	38,1881	SAINT-ARCONS-D'ALLIER, CHANTEUGES, MAZEYRAT-D'ALLIER	10/08/2026
EARL DE BARLIERES II	BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	9,1587	BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	11/08/2026
GAEC DES OLMES	RAUCOULES	3,0740	RAUCOULES	13/08/2026
EARL SIMON LA BORIE LA VIALLE	TAILHAC	78,7037	TAILHAC, LANGEAC	14/08/2026
EARL DES MONTAGNOU	SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON	2,4530	SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON, SAINT-JULIEN-D'ANCE	15/08/2026
GAEC ELEVAGE BELIN	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	10,6669	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	15/08/2026
GAEC AGREE RED CASCADE	LOUDES	80,74	LOUDES, SAINT-JEAN-DE-NAY, LISSAC, VAZEILLES-LIMANDRE, FIX-SAINT-GENEYS	15/08/2026
GAEC DE LA LICORNE	SAINT-VIDAL	0,8794	SAINT-VIDAL	16/08/2026
EARL DES DEUX SAISONS	LEOTOING	5,7104	SAINTE-FLORINE, LEOTOING	16/08/2026
LEBRE Jérémi	PEBRAC	32,6890	CHARRAIX	17/08/2026
GAEC AGREE DES DEUX VALLEES	MONTCLARD	23,2285	CONNANGLES	17/08/2026
GAEC DE PEYRAMONT	SAINT-GENEYS-PRES-SAINT-PAULIEN	3,9582	SAINT-GENEYS-PRES-SAINT-PAULIEN, FELINES	17/08/2026
BERNARD Pauline	COUBON	29,0494	PRADELLES	20/08/2026
BLANC Jean Pierre	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON	5,1698	THORAS	20/08/2026

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DE CHAMP BLE	BAINS	0,7815	BAINS	22/08/2026
CHAZALET Jean	SAINT-HOSTIEN	4,7854	LE PERTUIS	23/08/2026
GAEC AGREE DE LA CORBEILLE D'OR	DUNIERES	71,0131	DUNIERES, RAUCOULES	23/08/2026
DELAIR Alexandre	MERCŒUR	75,0685	ALLY, MERCOEUR, CELOUX (15)	24/08/2026
GAEC DES SAGNATS	MONLET	3,1615	MONLET	24/08/2026
MARION Dorian	SAINT-GERMAIN-LAPRADE	16,3145	CHASPINHAC, SAINT-GERMAIN-LAPRADE	26/08/2026
GUERIN Nathalie	MONTREGARD	15,4221	MONTREGARD, LE MAS-DE-TENCE	27/08/2026
BANCEL Thierry	MONTREGARD	2,0090	MONTREGARD	27/08/2026
ROUSSON Nathalie	SAINT-PAULIEN	32,6686	SAINT-PAULIEN, LISSAC, LAVOUTE-SUR-LOIRE, SAINT-VINCENT, LOUDES	28/08/2026
LEBRE Aurélie	BRIOUDE	1,0225	CHAZELLES	29/08/2026
IMBERT Anne-Céline	AUZON	32,2435	SAINT-JEAN-DE-NAY	30/08/2026
GAEC FERME DE JALASSET	BAINS	8,9270	BAINS	30/08/2026
GAEC DE ROCHE BOUCHY	LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS	5,0230	CAYRES, LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS	30/08/2026
NOEL Tom	SAINT-JEURES	57,0589	SAINT-JEURES, MAZET-SAINT-VOY, DEVESSET (07), YSSINGEAUX, SAINT-FRONT	30/08/2026
GAEC PAGENEL FRERES	LEYVAUX	2,1410	AUTRAC	30/08/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DES PRIMEVERES	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON	3,5326	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON	07/07/2026
THEOLEYRE Philippe	SAINT-PIERRE-DU-CHAMP	10,3075	SAINT-PIERRE-DU-CHAMP, ROCHE-EN-REGNIER	07/07/2026
GAEC AGREE DES PETITS SABOTS	BAS-EN-BASSET	72,5384	BAS-EN-BASSET, VALPRIVAS	20/07/2026
COLLANGE François	SAINT-VINCENT	20,9564	VOREY	20/07/2026

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision préfectorale
VIVIER Théo	CUSSAC-SUR-LOIRE	3,5326	0		07/07/2026

EARL DES ARONDES	SAINT-PIERRE-DU-CHAMP	16,8553	11,6028	SAINT-PIERRE-DU-CHAMP	07/07/2026
GAEC AGREE DU LIDENNE	COUTEUGES	6,6670	0		20/07/2026
GAEC AGREE DE MONTPLAISIR	COUTEUGES	9,5859	0		20/07/2026

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **décision de rescrit** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Communes de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
EARL SOCIETE CAPITOLIENNE D'ELEVAGE DE POULETS	SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL	20,8916 + 18,1521 hors-sol	SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL, ESPALY-SAINT-MARCEL, SAINT-PIERRE-EYNAC, LE CHAMBON-SUR-LIGNON	NON SOUMIS	06/07/2026
PINSSON Elise	ARSAC-EN-VELAY	1,3776	LANTRAC	NON SOUMIS	03/08/2026
VASSELON Martine	SAINT-PIERRE-DU-CHAMP	8,9839	SAINT-PIERRE-DU-CHAMP	NON SOUMIS	24/08/2026
DRAVET Nicolas	LE MAZET-SAINT-VOY	51,1384	LE MAZET-SAINT-VOY	NON SOUMIS	24/08/2026

Ces décisions de rescrit peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent

arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **retrait d'autorisation d'exploiter** pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie objet du retrait (ha)	Commune de localisation des biens	Date de la décision préfectorale
GAEC DES ALOUETTES	PAULHAGUET	1,2385	MAZERAT-AUROUZE	29/06/2026

Cette décision de retrait d'autorisation d'exploiter assortie d'une nouvelle décision d'autorisation d'exploiter peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de la **Haute-Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU